



Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le 10/12/2020

ID : 063-200071199-20201208-CCPL\_2020\_151-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	38 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **02 décembre 2020**

Date d'affichage : **02 décembre 2020**

### SEANCE DU 08 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le huit du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au complexe sportif à Aigueperse.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

#### Absents représentés :

#### Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Christelle CHAMPOMIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-151 : ESPACE ENFANCE JEUNESSE : FINANCEMENT DU PROJET AU STADE APD

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Un point d'étape du projet Espace Enfance Jeunesse a été fait aux élus du conseil communautaire.

Concernant la prescription d'une fouille archéologique préventive, suite à une consultation en procédure adaptée, en application de l'article R.523-43-1, l'ensemble des offres recevables a été transmis au service régional de l'archéologie pour avis, avant la signature du contrat de fouille. En effet, l'opérateur doit respecter le cahier des charges scientifique de la fouille archéologique préventive transmis par le service régional de l'archéologie. Or, à ce stade, seule une offre est recevable pour les services de la DRAC.

Leur avis conforme (ou accord), reçu le 30/11/2020, est en cours d'étude par les services de l'OPHIS en vue de communiquer un tableau d'analyse des offres aux élus du conseil communautaire pour le choix du prestataire.

Dans le même temps, concernant l'APD de l'Espace Enfance Jeunesse, la délibération est reportée à une séance ultérieure (le lundi 21 décembre 2020) car les documents remis par l'architecte Christophe Périchon le 25 novembre 2020 sont revus avec l'OPHIS, assistant au maître d'ouvrage.

L'objectif du maître d'ouvrage est de définir un APD en accord avec le programme de l'opération, tel qu'il a été validé par les élus du conseil communautaire, tout en visant une enveloppe financière acceptable pour la communauté de communes Plaine Limagne.

Afin de respecter les exigences de la Région pour valider définitivement la subvention réservée au Contrat Ambition Région (soit 600 000 €), et les exigences du conseil départemental pour valider la subvention réservée au CTDD (soit 861 120 €), la délibération validant définitivement l'APD doit être prise avant le 31/12/2020.

La proposition de l'exécutif et du comité de pilotage en charge du suivi du projet est de remettre en question l'entité RAM du programme, d'étudier d'autres pistes de mutualisation (mutualiser le RAM avec des salles de l'ALSH) ou d'autres pistes de locaux. L'enveloppe financière de l'opération est donc augmentée pour maintenir la qualité de l'opération.

Pour rappel, au stade APS : le financement s'élevait à **2 744 385 € HT** pour une superficie de **1 148,50 m<sup>2</sup>**.

Dépenses	Montant € HT
Honoraires	252 190
Travaux (avec options rafraîchissement et photovoltaïque)	1 877 000
Mandat - Tirage	53 829
Imprévus – Actualisation - Révision	251 366
Acquisitions	210 000
	<b>2 644 385 €</b>
<b>Dépenses complémentaires :</b>	
Mobilier - équipement extérieur	100 000

Au stade de l'APD, le financement de l'opération est présenté à **3 969 943 € HT** pour une superficie totale de **1 063 m<sup>2</sup>**.

Dépenses	Montant € HT
Honoraires	280 121
Travaux (désamiantage, fondations spéciales, rafraîchissement des locaux)	2 390 000
Mandat – Tirage – Publicité – Branchements	67 381
Imprévus – Actualisation - Révision	342 441
Acquisitions	210 000
	<b>3 289 943 €</b>

Dépenses complémentaires	Montant € HT
Fouilles archéologiques (5 offres analysées)	580 000
Mobilier - équipement extérieur	100 000

Les financements assurés sont rappelés :

Financeurs	Subventions €
Conseil Régional ARA – Contrat Ambition Région (30 % de 2 000 000 €)	600 000
Département PDD – CTDD (dépense subventionnable 2 600 000 €)	861 120
DETR (30 % sur 500 000 € HT Plafond travaux)	150 000
<b>Total subventions (environ 50 % du HT hors fouilles/mobilier)</b>	<b>1 611 120</b>

D'autres pistes de financement sont à confirmer: le FNAP pour le financement des fouilles archéologiques (de 0 à 50 % du montant HT), la CAF pour le financement de l'opération (la performance énergétique est prise en compte pour le montant de la subvention) et du mobilier, le FSIL qui peut se cumuler avec la DETR.

En vue de la présentation d'un APD définitif lors de la prochaine réunion du conseil communautaire, le président propose aux élus de s'exprimer sur la nouvelle enveloppe financière et l'évolution du programme (pas de salle dédiée pour le service RAM).

L'architecte et l'OPHIS seront invités à présenter l'APD lors de la prochaine réunion du conseil communautaire.

Après débat,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à la majorité des voix (26 voix pour, 1 voix contre, 11 abstentions) de ses membres présents et représentés :

- d'approuver la nouvelle enveloppe financière de l'opération Espace Enfance-Jeunesse, ainsi que l'évolution du programme, comme précisé dans l'exposé.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

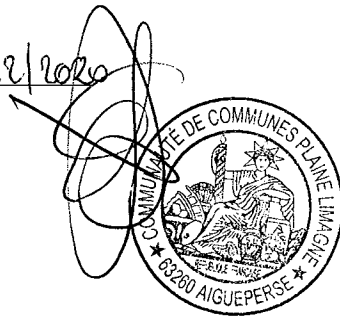
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*

*A Aigueperse, le 10/12/2020*

*Le Président,*



Le Président,

Claude RAYNAUD

